



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2690

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Site Saint Vincent de Paul - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et des espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Baserreff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burrinand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2690**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Site Saint Vincent de Paul - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et des espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 8° - projet urbain partenarial (PUP) Saint Vincent de Paul fait partie de la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

La société Vinci Immobilier Résidentiel a acquis, le 15 décembre 2017, un tènement foncier d'environ 3,8 hectares, actuellement occupé par le bâti de la clinique Saint Vincent de Paul, situé entre la route de Vienne et la rue de Montagny, au cœur du quartier Grand Trou - Moulin à Vent, dans le 8° arrondissement de Lyon. Pour des raisons de développement de son activité et de vétusté de ses locaux, la clinique va être délocalisée dans l'enceinte du Vinatier début 2019.

Sur ce tènement, la société Vinci Immobilier Résidentiel souhaite réaliser un programme d'environ 39 790 mètres carrés de surface de plancher (SdP) composé principalement de logements.

Dans le cadre de la convention du PUP, la Métropole de Lyon est engagée pour réaliser les infrastructures de dessertes en cohérence avec le calendrier de réalisation du programme de Vinci Immobilier Résidentiel. Ces travaux consistent en :

- la réalisation d'une voie nouvelle et des réseaux associés afin de desservir les nouveaux programmes en reliant la route de Vienne à la rue de Montagny,

- l'élargissement à 12 mètres de la rue de Montagny qui permettra d'améliorer la desserte du secteur pour les différents modes de déplacements et, plus particulièrement, pour les modes doux.

Le calendrier prévisionnel général des opérations sous maîtrise d'ouvrage de Vinci Immobilier Résidentiel et de la Métropole s'articule comme suit :

- Vinci Immobilier Résidentiel a programmé, en 3 phases, l'opération :

- . phase 1 - lots n° 1, 2 et 4 ABC : de janvier 2018 à avril 2020,
- . phase 2 - lots n° 5 et 4 DEFG : démarrage des travaux en juin 2019,
- . phase 3 - lots n° 3, 6 et 7 : démarrage des travaux en septembre 2019,

- les travaux de voirie et de réseaux s'adaptent aux opérations de construction et à leurs dates de livraison. Ils sont programmés en 4 phases.

Dès mars 2018, la phase 1 des travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole et d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage de la société Eau du Grand Lyon débiteront afin de respecter les délais inscrits dans la convention du PUP.

L'appel d'offres relatif aux travaux de voiries sera lancé au 2° trimestre 2018 afin de débiter les travaux au 1er trimestre 2019.

- la Ville de Lyon réalisera les travaux et l'aménagement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants et du groupe scolaire entre 2020 et 2022.

Une autorisation de programme partielle a été individualisée, par délibération du Conseil n° 2017-1920 du 10 avril 2017 pour un montant de 890 328 € en dépenses et de 6 061 834 € en recettes à la charge du budget principal. Cette autorisation de programme a permis de financer les études et le reversement partiel à la Ville de Lyon des participations reçues au titre du PUP.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 2 337 997 € en dépenses, correspondant :

- aux travaux d'assainissement, pour un montant de 96 400 € HT,

- aux travaux d'eau potable, pour un montant de 59 000 € HT,

- aux travaux de la voie nouvelle et de la requalification d'une partie de la rue de Montagny, pour un montant de 1 800 000 € TTC,

- aux acquisitions foncières, pour un montant de 256 250 € TTC comprenant le foncier de la future voie nouvelle desservant l'opération pour un montant de 247 500 € TTC et le foncier nécessaire à l'élargissement de la rue de Montagny pour un montant de 8 750 € TTC,

- au reversement à la Ville de Lyon de la participation due par le promoteur au titre de l'équipement public que la Ville doit réaliser dans le cadre du PUP, d'un montant de 126 347 € nets de taxes.

Il restera à individualiser, dans les années à venir, des autorisations de programme complémentaires pour un montant de 3 640 000 € TTC en dépenses, correspondant au montant de la participation constructeur perçue par la Métropole et restant à reverser à la Ville de Lyon, au titre des travaux de l'équipement scolaire et du foncier induit, qu'elle doit réaliser dans le cadre du PUP ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des travaux d'équipements publics d'infrastructures, dans le cadre de l'opération Saint Vincent de Paul à Lyon 8° pour un montant de 2 211 650 € et le reversement de la participation promoteur à la Ville de Lyon au titre de l'équipement petite enfance pour 126 347 € nets de taxes, soit un total de 2 337 997 €.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O5382 pour un montant de 2 337 997 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 2 182 597 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 256 250 € en 2018,
- . 600 000 € en 2019,
- . 663 174 € en 2020,
- . 663 173 € en 2021,

- du budget annexe des eaux pour un montant de 59 000 € HT en dépenses à prévoir en 2018 sur l'opération n° 1P06O5382,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 96 400 € HT en dépenses à prévoir en 2018 sur l'opération n° 2P06O5382.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 228 325 € en dépenses et à 6 061 834 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**